

**2ME**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : Chemin du Lieu Denis, 14430 ST LEGER DUBOSQ**  
**952 120 087 R.C.S. Lisieux**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 25 novembre 2025**

L'an 2025,  
Le 25 novembre,  
A 16 heures,

Les associés de la Société 2ME se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Sont présents :

- **Monsieur Jean-Louis BRIDE**, titulaire de 2 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Société JLB**, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Jean-Louis BRIDE, titulaire de 198 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 200 actions sur les 200 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis BRIDE, en sa qualité de gérant de la société JLB, Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social du Chemin du Lieu Denis, 14430 ST LEGER DUBOSQ au NOTRE DAME DE COURSON 646 CHEMIN DE LA BRETONNIERE, 14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

### **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

**"Le siège social est fixé : NOTRE DAME DE COURSON, 646 CHEMIN DE LA BRETONNIERE, 14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE".**

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Jean-Louis BRIDE	Société JLB
	